

ORDRE DU JOUR DU 24 SEPTEMBRE 2012

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Rencontre avec Mathieu Ouellette, coordonnateur-préventionniste
Sécurité incendie – État d'avancement du plan d'action en regard du
schéma de couvertures de risque en incendie
4. Résolution approuvant la promesse d'achat/vente entre la municipalité et
madame Hélène Brouillette et monsieur Gilles Pronovost
5. Dossier expropriation - Beaudoin
6. Période de question
7. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 24 septembre 2012, à 19 h 00, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Madame Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Marc Cosette, conseiller
 Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par écrit tel que prévu à l'article 152 du Code municipal et aussi par téléphone, à tous les membres du conseil le 20 septembre 2012. Tous les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour et acceptent de discuter les sujets y mentionnés. Or, en vertu de l'article 157 du Code municipal, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Les membres présents forment le quorum.

1. **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. **Ordre du jour**

Chacun prend connaissance de l'ordre.

3. **Rencontre avec Mathieu Ouellette, coordonnateur-préventionniste Sécurité incendie – État d'avancement du plan d'action en regard du schéma de couverture de risques en incendie**

Mathieu Ouellette, coordonnateur-préventionniste, sécurité incendie, MRC des Chenaux, soumet au conseil municipal, un document décrivant les actions stipulées au plan de mise en œuvre pour notre municipalité; telles qu'indiquées au schéma de couverture de risque en incendie. Il passe en revue avec le conseil lesdites actions, précisant si nous avons à intervenir ou non, selon la nature de l'action. De plus, il précise que les actions où nous aurons à intervenir, sont principalement celles relatives au volet *alimentation en eau*. Le conseil remercie monsieur Ouellette et l'assure de son entière collaboration dans ce dossier.

4. **Résolution 2012-09-116**

Résolution approuvant la promesse d'achat/vente entre la municipalité et madame Hélène Brouillette et monsieur Gilles Pronovost

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait mandaté la directrice générale, par la résolution 2011-07-119, à rencontrer les propriétaires fonciers, dans le but d'obtenir des promesses de vente et l'obtention de

servitudes, dans le cadre de son projet d'Alimentation et de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il a été préparé par la firme Sylvestre Leblond & Associés, évaluateurs agréés, une évaluation d'indemnité pour la propriété appartenant à madame Hélène Brouillette et pour la propriété appartenant à monsieur Gilles Pronovost;

CONSIDÉRANT QU'un calcul des indemnités pour l'acquisition de terrain et servitudes, avait aussi été préparé par monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux, pour lesdites propriétés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres ont eu lieu, afin d'en venir à une entente entre la municipalité et les propriétaires et que le 6 septembre 2012, monsieur Gilles Pronovost confirmait en personne à monsieur le maire Jean-Claude Milot, l'acceptation de la dernière offre de la municipalité, que le procureur de la municipalité a consigné dans le document *Promesse d'achat / vente*;

CONSIDÉRANT QUE s'il devait y avoir la tenue d'un procès devant le Tribunal administratif, des frais en découleraient, devant cette instance la municipalité doit assumer les frais de son avocat et de son évaluateur et elle doit également assumer les frais d'évaluateurs des parties adverses, ainsi qu'une partie des frais d'avocats des parties adverses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite conclure ce dossier et ainsi procéder à la réalisation de ce projet;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte et reconnaît la promesse d'achat / vente, préparée par le procureur de la municipalité de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., en vue d'officialiser l'acquisition de terrains et de servitudes, entre la municipalité et madame Hélène Brouillette et monsieur Gilles Pronovost;

Le maire et la directrice générale & secrétaire-trésorière sont autorisés à signer la promesse d'achat / vente pour et au nom de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Dossier expropriation – Robert Beaudoin

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que nous poursuivrons le processus avec monsieur et madame Robert Beaudoin, afin d'en venir à une entente de gré à gré, en regard de l'acquisition de terrain et de servitudes; pour le projet d'alimentation et de traitement de l'eau potable.

6. Période de questions

Aucune question.

7. Résolution 2012-09-117

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil lève la séance à 20 h 35.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, Dir.gén. & Sec.-trés.